



PAROLE DE SAGE



" La cigarette aux lèvres d'une femme lui sied
autant qu'une dent en moins à son sourire. "

Paul Carvel



ALERTE

SANITIE



Retrait de lots

- Lot 451 d'ADVIL enfants et nourrissons 20 mg/ml, suspension buvable chez Pfizer
- Lots périmés au 31/3/13 de CEFPODOXIME enfants et nourrissons 40 mg/5 ml, poudre
- Lots de BRONCHODERMINE enfants et nourrissons, suppositoires chez S.E.R.P.
- Lots d'OMEPRAZOLE 20 mg, gélule chez Bouchara-Recordati et Teva Santé

Mise en garde

- Contre-indication du métoprolol (Primpéran et génériques) chez les moins de 18 ans, après réévaluation du rapport bénéfice/risque



SOLIDARITE

Don d'organes



On manque d'organes !

Aujourd'hui, le principal souci lié à la greffe est le manque d'organes disponibles. L'attente peut durer des mois, voire des années. Et avec l'augmentation de la durée de la vie, le nombre de personnes qui ont besoin d'une greffe ne cesse d'augmenter. En 2010, 15 619 personnes ont attendu une greffe et seulement 4 708 personnes ont été greffées.

Pourquoi cette pénurie ? Parce qu'il y a peu de donneurs d'organes. Si 92,5 % des organes à greffer sont prélevés sur des personnes décédées, il ne suffit pas de mourir pour être un donneur potentiel ! Il faut que la personne qui vient de mourir ait dit clairement, de son vivant, qu'elle était favorable au don de ses organes. Malheureusement, cette situation est rare.

Quand le prélèvement est médicalement possible mais que la famille n'a jamais abordé le sujet du don d'organes avec le mort, elle peut hésiter et s'opposer au prélèvement des organes. De nombreux prélèvements sont « perdus » pour cette raison.

En parler, difficile mais essentiel...

Il faut être clair : réfléchir et parler du don d'organes, c'est réfléchir et parler de la mort. Or, dans notre société, la mort est devenu un sujet tabou. Chez les jeunes, il y a encore une autre angoisse liée au don d'organes : le fait que l'on va toucher au corps et surtout à son apparence. Pas évident à un âge où le rapport au physique et à la séduction est très important... Par contre, on sait que les 16-25 ans discutent beaucoup plus facilement de ce sujet que les autres personnes. Et ça c'est déjà énorme !

Pour bien saisir l'importance de dire son choix pour ses organes, il suffit de savoir comment cela se passe concrètement à l'hôpital : Une personne meurt dans des conditions qui permettent le prélèvement. Dans ce cas, les médecins ont le devoir d'interroger la famille (ou toute autre personne très proche) pour connaître la position du mort sur le don de ses organes. C'est un moment difficile et délicat : la famille vient d'apprendre le décès, qui a souvent eu lieu de façon brusque, elle est bouleversée et pourtant elle doit répondre rapidement aux médecins, car le prélèvement des organes n'est possible que durant quelques heures.

Si la famille connaît clairement la position du mort, l'échange est bref et serein, le prélèvement est rapidement enclenché ou stoppé. Par contre, si le sujet n'a jamais été abordé, la question de l'équipe médicale, dans un contexte d'urgence, est beaucoup plus pénible. Elle ajoute au désarroi et à la douleur, la famille hésite... et, dans le doute, elle s'oppose souvent au prélèvement.

Comment puis-je faire connaître ma position vis à vis du Don d'Organes ?

Si je refuse tout prélèvement d'organe le jour de mon décès, j'ai la possibilité de m'inscrire sur le Registre Nationale des Refus, auprès de l'Agence de la biomédecine. J'aurai dès lors l'assurance de ne pas être prélevé.

Si au contraire je suis résolument POUR le Don d'Organes, je dois :

- le signaler à mes proches, afin que ceux-ci puissent témoigner de ma volonté,
- mieux, porter sur moi une carte de donneur d'organes. Celle-ci n'est pas obligatoire mais facilite grandement le don. Elle me permet d'affirmer ma position et signifie que "j'accepte que le jour de mon décès, si les circonstances le permettent, on me prélève des organes pour greffer à des malades en attente".
- Je peux mentionner à mes proches ma volonté d'exclure du prélèvement un ou des organes particuliers.

Il n'y a pas d'âge minimum pour prendre sa carte de donneur : même un mineur (ou un majeur sous tutelle) peut affirmer ainsi sa position. Il faut simplement savoir qu'en cas de décès, le prélèvement ne peut avoir lieu qu'avec l'accord des parents. L'expérience prouve que de connaître la position de leur enfant facilite le choix des parents. De plus, il ne faut pas confondre le Don d'Organes (gratuit) utilisé pour les greffes, et le don du corps à la médecine (frais à la charge du donneur) pour servir de sujet aux étudiants.